

**Episode de gel : les assureurs sont pleinement mobilisés  
auprès des agriculteurs assurés et appellent à faire évoluer  
le régime de couverture des risques climatiques sur récoltes**

***La Fédération Française de l'Assurance (FFA) annonce des mesures pour accompagner les agriculteurs assurés et milite pour une réforme de l'assurance des risques agricoles afin d'inciter plus de professionnels à se protéger contre les aléas climatiques. En effet, si les contrats Multirisques climatiques proposés par les assureurs intègrent des garanties « gel des cultures », trop d'agriculteurs font aujourd'hui le choix de ne pas s'assurer.***

L'épisode de gel survenu début avril impacte l'ensemble du monde agricole, en particulier les exploitations de la moitié Sud de la France, et principalement la viticulture, l'arboriculture et certaines grandes cultures comme le colza et la betterave. Si depuis plusieurs années, ces épisodes climatiques ont tendance à se répéter, pour autant, celui vécu cette année est particulièrement dramatique et impactera d'autant plus le secteur agricole du fait de l'état de pousse avancé des cultures. De nombreux exploitants ont pu perdre jusqu'à 100% de leur récolte 2021. Pour y faire face, les assureurs ont pris dès la semaine dernière des mesures pour renforcer leurs équipes de gestion de sinistres et mobiliser sur le terrain les experts pour accompagner leurs assurés sinistrés.

**Des mesures pour accompagner les agriculteurs assurés**

Les conditions climatiques des semaines et mois à venir détermineront la réalité des pertes de rendement au terme de la période de récolte. Dans ce contexte, les assureurs proposent des mesures à destination de leurs assurés pour les accompagner dans cette épreuve. Parmi ces mesures :

- les assureurs prendront en charge les frais de « resemis » pour les grandes cultures lorsqu'il s'agira de la solution la plus adaptée,
- les assureurs sont prêts à offrir la possibilité d'étaler le paiement des cotisations des contrats Multirisques climatiques sur récolte au-delà de l'échéance prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour les agriculteurs qui rencontreraient des difficultés financières et dès lors que l'Etat maintiendrait le droit à subvention en faveur des agriculteurs,
- les assureurs proposent de communiquer, sous réserve du respect du règlement général de la protection des données, aux services de l'Etat les rapports d'expertise afin de faciliter et accélérer les indemnisations du Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture,

- les assureurs verseront les indemnités le plus rapidement possible à leurs assurés afin d'atténuer les problèmes de trésorerie des agriculteurs suite à la perte de rendement constatée.

## **La nécessité de faire évoluer le régime de couverture des risques, pour lutter contre le phénomène de non-assurance**

Le phénomène de gel actuel souligne le phénomène de non-assurance des exploitants agricoles. Seules 30% des surfaces cultivées sont couvertes par un contrat Multirisques climatique et ce taux d'équipement tombe à 3% pour l'arboriculture.

Les assureurs militent depuis des années pour que le régime de couverture des risques agricoles évolue afin de réduire l'ampleur de la non-assurance. Des solutions ont été proposées par la FFA (augmentation du taux de subvention des cotisations d'assurance, abaissement du seuil de déclenchement de l'indemnisation ou de la franchise) afin d'inciter davantage les agriculteurs à se protéger.

Florence Lustman, Présidente de la Fédération Française de l'Assurance l'affirme :  
*« J'exprime tout mon soutien aux agriculteurs sinistrés et je comprends leur inquiétude face à une situation aussi difficile pour eux. Parce que l'assurance est la solution pour éviter le désarroi qui suit chaque aléa climatique majeur, nous devons, avec toutes les parties prenantes, faire évoluer le régime de couverture des risques agricoles pour lutter contre la non-assurance. Une fois de plus, nous avons à cœur de trouver des solutions pour mieux protéger nos concitoyens. »*

### **Contact presse :**

**Julie Poissier**  
**01.42.47.93.13 / 06.45.33.43.60**  
[j.poissier@ffa-assurance.fr](mailto:j.poissier@ffa-assurance.fr)